



COMMUNE
DE
CONCISE

Concise, le 20 janvier 2020

*Tout ménage adressé
aux électeurs de Concise*

Votation du 9 février 2020 Instructions sur la manière de voter

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à vous référer aux informations suivantes relatives à la procédure de vote :

- En cas de vote par correspondance, le bulletin de vote doit être mis dans l'enveloppe de vote (**jaune**), à insérer dans l'enveloppe de transmission (**grise**). L'enveloppe de transmission (**grise**) est à retourner affranchie.
- En plaçant le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote (**jaune**), à insérer dans l'enveloppe de transmission (**grise**), puis en déposant l'enveloppe de transmission (**grise**), non affranchie, dans la boîte aux lettres de l'administration communale ou au bureau de vote situé à la grande salle.
- En se rendant directement au bureau de vote le dimanche matin

Nous vous invitons par ailleurs à tenir prioritairement compte des instructions figurant sur les enveloppes de vote et de transmission fournies par le canton (voir au verso).

Comment voter

En répondant à la question par « OUI » ou « NON », ou en laissant le bulletin vierge (« vote blanc »).

- Par correspondance, le bulletin doit être mis dans*
l'enveloppe de vote **grise**, à retourner affranchie.
- En déposant l'enveloppe de vote **grise**, non affranchie, dans*
la boîte aux lettres de l'administration communale ou au
bureau de vote situé à la grande salle.

* **Veillez tenir compte de la correction suivante :**

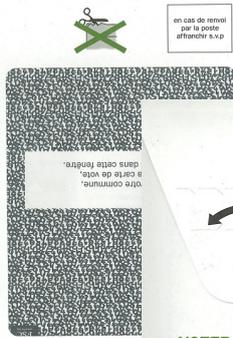
- Par correspondance, le bulletin doit être mis dans l'enveloppe de vote (**jaune**), à insérer dans l'enveloppe de transmission (**grise**). L'enveloppe grise est à retourner affranchie.

- En plaçant l'enveloppe de vote (**jaune**) dans l'enveloppe de transmission (**grise**), puis en déposant l'enveloppe de transmission (**grise**), non affranchie, dans la boîte aux lettres (...).

Matériel de vote

Enveloppe de transmission

Voir mode d'emploi au dos



en cas de renvoi par la poste affranchir s.v.p.

EXERCER UNE LÉGÈRE PRESSION VERS LE BAS POUR OUVRIR, TIREZ ICI

Pour plus d'informations : www.vd.ch/voter

VOTER, MODE D'EMPLOI :



1 Remplissez votre bulletin de vote (ou vos bulletins si plusieurs scrutins).



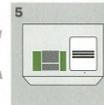
2 Glissez le ou les bulletin(s) dans l'enveloppe de vote de couleur. Fermez l'enveloppe pour protéger le secret de votre vote.



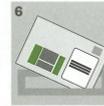
3 Détachez la carte de vote du volet de transmission. **Signez la carte de vote et inscrivez votre date de naissance complète.**



4 Glissez l'enveloppe de vote de couleur dans l'enveloppe de transmission puis, **séparément, la carte de vote**, afin que l'adresse du greffe apparaisse dans la fenêtre.



5 **Vérifiez que l'adresse du greffe apparaisse dans la fenêtre.** Fermez l'enveloppe.



6 Pour voter, vous êtes libre :
• de voter par correspondance par la poste (à affranchir)
• de déposer cette enveloppe dans la boîte aux lettres de votre commune (sans affranchissement)
• de vous rendre au bureau de vote de votre commune le dimanche matin.

Certifié par Poste CH SA

CH - VD - CO

ENVELOPPE DE VOTE

ATTENTION



015

Cette enveloppe peut contenir un ou plusieurs bulletins si différents scrutins ont lieu à la même date. Fermez l'enveloppe pour protéger le secret de votre vote.



Ne mettez jamais votre carte de vote dans cette enveloppe!

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous adressons nos cordiales salutations.

Le greffe municipal

Administration Communale - En Chenaux 8, 1426 Concise
Ouverture du guichet / contrôle des habitants :
Lu 14h - 16h ; 18h - 20h et Ve 9h30-11h30
Nos différents services reçoivent sur rendez-vous

024 434 62 62
greffe@concise.ch
www.concise.ch

Recto-verso